

## **COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2017**

Le Conseil Municipal de TORCY s'est régulièrement réuni le lundi 03 juillet 2017 à 18 h 00 à la Mairie de TORCY, sous la présidence de Monsieur Roland FUCHET, Maire.

### **ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur FUCHET Roland  
Madame MUNOZ Marie-Thérèse  
Monsieur LANDRE Christian  
Madame LECOEUR Sylvie  
Monsieur PIGEAU Philippe  
Monsieur LEBEAU René  
Madame DESVIGNES Josette  
Monsieur MICHELOT Bernard  
Madame LATTARD Monique  
Madame MARKOWSKI Dominique  
Monsieur VA Jean  
Monsieur LAMALLE Christian  
Madame CANTIER Nadège  
Monsieur DJEDDOU Rabah (jusqu'à la 1<sup>ère</sup> question)  
Monsieur MOURON Pierre  
Madame BOUCHARD Colette

### **POUVOIRS :**

Madame BRANDOLESE Véronique à Monsieur PIGEAU Philippe  
Madame REGNIAUD Françoise à Monsieur LANDRE Christian  
Monsieur FRENICHE Rafaël à Madame MUNOZ Marie-Thérèse  
Madame SARANDAO Gilda à Monsieur LEBEAU René  
Monsieur TAIEB BOUHANI à Madame MARKOWSKI Dominique  
Monsieur DJEDDOU Rabah à Madame CANTIER Nadège (à partir de la 2<sup>ème</sup> question)  
Monsieur JOUANNE Dominique à Monsieur MOURON Pierre  
Madame DEMAIZIERE Anne-Noëlle à Madame BOUCHARD Colette

### **SECRETAIRE DE SEANCE :**

Madame DESVIGNES Josette

Monsieur le Maire ouvre la séance en s'excusant de son retard lié à sa participation à deux réunions de la C.D.A.C. tenues l'après-midi même à Mâcon, la première pour la création du nouveau magasin LIDL à la Grange des Champs et la seconde relative à l'implantation d'un complexe cinématographique (7 salles) par la société CINEALPES. Si les deux projets ont obtenu la majorité, celui du cinéma laisse craindre des recours possibles avec des prises de positions politiques très dures de la part de certains maires, contestant le choix d'implantation à Torcy.

A cet égard, Monsieur le Maire souhaite souligner la loyauté du Maire du Creusot sur ce dernier dossier.

Puis, il salue la présence de Mme Laurence BORSOI, Conseillère Départementale, et celle de trois membres des conseils citoyens.

La question N° 11 – Cabinet médical – Accueil d'un nouveau professionnel de santé est retirée de l'ordre du jour, faute de développement suffisant.

Ensuite, Monsieur le Maire **REND COMPTE** des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations. Elles sont les suivantes :

- N° D/2017-069 : Acquisition de différents matériels techniques

Les différentes prestations d'achats de matériels techniques sollicités par les services techniques de la ville sont confiées aux prestataires suivants :

- Tondeuse professionnelle de marque HONDA, modèle HRA36 : **SAS MICHAUD MOTOCULTURE** – Z.I. La Fiolle – 71450 BLANZY  
Montant de l'offre : **1.520,00 € H.T.**
  - Nettoyeur haute pression à production d'eau chaude avec enrouleur de flexible : **SAS MICHAUD MOTOCULTURE** – Z.I. La Fiolle – 71450 BLANZY  
Montant de l'offre : **2.040,00 € H.T.**
  - Plaque vibrante légère (59 kg), modèle PCLX320 : **Agence LOXAM LE CREUSOT -TORCY** – Z.I. de Torcy – Avenue des Ferrancins – 71210 TORCY  
Montant de l'offre : **1.140,00 € H.T.**
  - Échafaudage pliant, modèle 1550 hauteur de travail 5,70m : **MARINGUE SAGETAT** – 33, Boulevard de la Résistance – 71000 MACON  
Montant de l'offre : **959,00 € H.T.**
  - Compresseur piston, modèle DNX 26 6L : **MARINGUE SAGETAT** – 33, Boulevard de la Résistance – 71000 MACON  
Montant de l'offre : **239,00 € H.T.**
  - Équipement en outillage et électroportatif du véhicule d'astreinte : **MARINGUE SAGETAT** – 33, Boulevard de la Résistance – 71000 MACON  
Montant de l'offre : **3.176,26 H.T.**
  - Fontaines réfrigérées de marque COSMETAL, modèle 20 IBAL : **SASU A.F.C.E** – 600, Avenue de Montvaltin – 71200 LE CREUSOT  
Montant de l'offre : **1.130,00 € H.T.**
- N° D/2017-070 : Maison d'habitation « La Brosse Rameau » - Sinistre incendie du 10 décembre 2015 – Procédure judiciaire – Conclusion d'une mission de maîtrise d'œuvre à la demande de l'expert désigné par le juge
- Attributaire : **société KOBATEX** Coordinations – 6, Rue du Moulin – 21120 MAREY SUR TILLE aux conditions suivantes :
- Montant estimatif des travaux avec démolition partielle : 220.000,00 € H.T.
  - Taux d'honoraires : 10,50%
  - Montant prévisionnel d'honoraires : **23.100,00 € H.T.**

Puis, après examen des rapports correspondants et débat, le Conseil Municipal :

**PREND ACTE**, à l'unanimité, de la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable dans le cadre de l'élaboration du PLUi menée par la Communauté Urbaine Le Creusot – Montceau.

**ADOpte**, à l'unanimité, la charte d'accueil des stagiaires élaborée avec les services concernés de la ville et du CCAS destinée à garantir des conditions convenables de réalisation de stage à tous les jeunes intégrés.

Par 21 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Mme Dominique MARKOWSKI et Mme Monique LATTARD), **ADOpte** le retour de la semaine à 4 jours d'école dès la rentrée 2017 et retient les horaires suivants pour les jours d'école : lundis, mardis, jeudis et vendredis :

- classe le matin de 08h30 à 11h30
- temps méridien de 11h30 à 13h30
- classe l'après-midi de 13h30 à 16h30 ;

A l'unanimité, **APPROUVE** l'ouverture d'une garderie à Champ Cordet et valide en conséquence :

- le projet éducatif d'ensemble tel qu'il est proposé,
- le règlement intérieur de la nouvelle structure,
- l'usage d'une tarification adaptée, basée sur un conventionnement CAF ;

A l'unanimité, **CREE** à titre expérimental un service de transport d'enfants gratuit le matin depuis le quartier des Perraudins jusqu'à Champ Cordet ;

A l'unanimité, **ARRETE** les activités du mercredi organisées par la ville ainsi qu'il suit :

- de 07h30 à 10h00 : garderie
- de 10h00 à 12h00 : activités culturelles au Centre Culturel (C2)  
initiations sportives dans les stades et les gymnases de la ville

Une participation des familles sera demandée pour le suivi de ces activités.

L'après-midi, l'accueil de loisirs organisé par le CCAS prend le relais.

**PREND ACTE**, à l'unanimité, du rendu de la mission d'évaluation et de diagnostic sur le Programme de Réussite Educative (PRE) en vigueur à Torcy,

**ACCEPTE** d'approfondir les orientations et les actions futures du PRE et d'étudier les stratégies à mettre en œuvre pour pérenniser le dispositif.

**APPROUVE**, à l'unanimité, la création d'un espace « parents » au sein de l'école primaire de Champ Cordet, en pleine restructuration,

**VALIDE** la fiche-projet qui a été présentée en rapport, laquelle précise les modalités d'organisation de ce nouveau lieu,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des aides à son financement, en particulier auprès de l'État (Politique de la Ville et Éducation Nationale – REP), de la CAF de Saône-et-Loire et de tout autre co-financier identifié,

**DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de signer tout document afférent aux demandes d'aide à constituer.

**ACCEPTE**, à l'unanimité, le versement d'une subvention périéducative d'un montant de **860,25 €** à l'association sportive **CTM Handball**, prélevée à l'article 6574 – Subventions de fonctionnement du budget principal,

**MANDATE** Monsieur le Maire pour faire liquider dès que possible cette somme au profit de l'association.

**VALIDE**, par 22 voix POUR et 1 voix CONTRE (liste Torcy ensemble et autrement : M. Pierre MOURON) les contributions estimatives à verser au SYDESL pour l'exécution des travaux suivants :

- création d'une base de données « éclairage public » : 1 761,00 € H.T. investissement
- forfait annuel pour les travaux d'exploitation, d'extension et de maintenance : 13 667,52 € T.T.C fonctionnement
- renouvellement systématique des sources (relamping – 1225 points lumineux) : 36 897,00 € T.T.C. fonctionnement

**DIT** que selon leur nature, le règlement des travaux interviendra en section de fonctionnement du budget principal, ou en section d'investissement, au Programme N° 117001 – Transfert compétence éclairage public au SYDESL, article 217534 – Réseaux d'électrification.

**APPROUVE** l'acquisition par la Ville de Torcy, pour un montant de **750 000,00 €** net vendeur, dont 600 000,00 € payable comptant et 150 000,00 € payable à terme (le 31 décembre 2018 au plus tard), des locaux commerciaux libres d'activité, situés dans le Centre Commercial du Pilon à Torcy, ensemble immobilier cadastré AD N° 414 (14 257 m<sup>2</sup>) et AD N° 447 (43 m<sup>2</sup>), appartenant :

- d'une part, à la SARL SONIA pour les lots N° 10, 34, 35, 36, 41 à 43, 50 et 56, surfaces utiles développées de 1 948 m<sup>2</sup> et de 1 118 m<sup>2</sup>,
- et d'autre part, à la SARL DES ILES pour les lots N° 8, 27, 32, 39, 40, 47, 49, 51 à 55, surface utile développée de 975 m<sup>2</sup>,

la répartition du prix entre chacune étant :

- **570 000,00 € à la SARL SONIA**, paiement comptant 456 000,00 € et à terme 114 000,00 €,
- **180 000,00 € à la SARL DES ILES**, paiement comptant 144 000,00 € et à terme 36 000,00 €,

**PRECISE** que cette acquisition de locaux est réalisée en vue de leur démolition ;

**DIT** que les frais d'acte sont supportés par la Ville de Torcy ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à conclure cet accord devant notaire et à signer l'acte notarié, ainsi que le compromis de vente préalable au plus tôt ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à accomplir toutes démarches et à signer tous documents en rapport et nécessaires à la régularisation de cette acquisition ;

**DIT** que la dépense correspondante sera imputée sur le Budget Annexe « Habitat et renouvellement urbain du centre-ville » ;

**MANDATE** Monsieur le Maire, ou son représentant ayant reçu délégation, pour déposer le moment venu le permis de démolir de ces locaux.

*Il est précisé qu'à sa demande, Madame Nadège CANTIER, Conseillère Municipale de la liste « Une équipe citoyenne, une dynamique torcéenne », travaillant à l'étude qui a en gestion le syndic de copropriété du centre commercial du Pilon, avec le pouvoir de M. DJEDDOU Rabah, n'a pas pris part au vote.*

**APPROUVE**, par 17 voix POUR et 4 voix CONTRE (liste « Torcy, ensemble et autrement » : M. Pierre MOURON (avec pouvoir de M. Dominique JOUANNE) – Mme Colette BOUCHARD (avec pouvoir de Mme Anne Noëlle DEMAIZIERE) l'acquisition des matériels professionnels de la boulangerie GADDADA servant à la fabrication, la présentation et la vente des produits de boulangerie-pâtisserie au prix de 12 000 € net vendeur, décomposé comme suit :

- 1 four à pain (gaz POLIN) au prix de 3 000 €
  - 1 pétrin au prix de 1 550 €
  - 3 chariots parisiens au prix unitaire de 150 €, soit 450 €
  - 1 lave main au prix de 150 €
  - 1 casier au prix de 100 €
  - 2 vitrines au prix unitaire de 2 250 €, soit 4 500 €
  - 3 panetières au prix unitaire de 650 €, soit 1 950 €
  - 1 hotte au prix de 300 €
- l'ensemble vendu 12 000 € nets,

**DIT** que cette acquisition est réalisée dans la perspective de maintenir un dépôt de pain sur site, le temps que les travaux de démolition des locaux débutent,

**AFFECTE** cet achat en section d'investissement du budget principal de la commune au programme N° 117005 – Equipements services techniques, article 2158 – Autres installations, matériels et outillages techniques.

*Il est précisé qu'à sa demande, Madame Nadège CANTIER, Conseillère Municipale de la liste « Une équipe citoyenne, une dynamique torcéenne », travaillant à l'étude qui a en gestion le syndic de copropriété du centre commercial du Pilon, avec le pouvoir de M. DJEDDOU Rabah, n'a pas pris part au vote.*

Madame Colette BOUCHARD, Conseillère Municipale de la liste « Torcy, ensemble et autrement » demande qui a la charge de l'entretien extérieur du cabinet médical.

Monsieur le Maire répond que c'est la ville, laquelle a confié la prestation de service par contrat à la Régie de Territoire.

**DEMANDE**, à l'unanimité, à M. PAUTET Thierry, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, admis à la retraite pour invalidité au 25 novembre 2016 et effectivement pensionné auprès de la CNRACL depuis le 1<sup>er</sup> mai 2017, le remboursement des sommes avancées à titre d'indemnité de coordination durant la période courant du 25 novembre 2016 au 30 avril 2017, équivalentes à un montant de 4 412,22 €, NBI et avantages sociaux compris ;

**DIT** que cette restitution de salaires s'effectuera selon un échéancier à convenir avec l'intéressé afin qu'il lui soit supportable ;

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire d'arbitrer au mieux les parties ;

**IMPUTE** le remboursement à recevoir de l'intéressé à l'article 7788 – Produits exceptionnels divers de la section de fonctionnement du budget principal de la collectivité.

#### **INFORMATIONS DIVERSES :**

##### **- Actualités communautaires :**

- Montée en réseau à Torcy : une lettre conjointe de la CUCM et de la Ville de Torcy va être adressée aux habitants.
- Installation sur le site de Coriolis de deux nouvelles entreprises : OXYDEC et HESPERIA 71.

Monsieur Pierre MOURON, Conseiller Municipal de la liste « Torcy, ensemble et autrement » questionne Monsieur le Maire sur la fermeture du Tribunal du Creusot. Il aurait souhaité que le Conseil Municipal de Torcy prenne position en adoptant une délibération.

Ce point est renvoyé à une séance prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Fait à TORCY, le 25 septembre 2017

**LE SECRETAIRE,**

**LE MAIRE,**